



LINGUISTIQUE

Do you speak english ?



1ER DEPARTS

Séjours conçus pour les graines d'aventuriers !

Votre catalogue est de retour !
Nouveau



en France

SPORTS



ROYAUME-UNI

 **Printemps 2025** 
Colonies de vacances

 **Fondation d'Aguesseau**

Le catalogue des vacances de printemps de vos enfants est de retour !

Edito

Le printemps est de retour et la fondation est heureuse de vous présenter une nouvelle sélection de séjours adaptée à un premier départ en colo durant cette belle période de l'année !

Nous avons sélectionné des destinations et des hébergements aux conditions d'accueils adaptées pour une toute première expérience en colonie de vacances qui permettra à vos enfants de découvrir la vie en collectivité.

Les colos, c'est aussi pour s'amuser et découvrir de nouvelles activités. Une toute première colo au château, au bord de la mer, sur une thématique sportive, chaque colonie de vacances multiplie les activités diverses pour que tous puissent s'épanouir du matin jusqu'aux traditionnelles veillées du soir.

Nous avons volontairement développé notre offre de séjours linguistiques pour la période du printemps, à vous de choisir entre l'Irlande et l'Angleterre, en collège ou en famille.

Les séjours ont été choisis auprès de nos prestataires sélectionnés avec rigueur pour des vacances en toute sécurité.

N'hésitez pas à nous contacter pour vous conseiller. Nous vous aiderons si vous le souhaitez, à choisir le séjour adapté à votre enfant.

Parce que les colos représentent un moment de partage dans la vie d'un enfant, la fondation d'Aguesseau met tout en œuvre pour les rendre accessibles au plus grand nombre en basant la tarification sur votre quotient familial.

Nous espérons que vous trouverez avec vos enfants, les vacances qui les feront grandir, avoir de nouveaux copains et découvrir de nouvelles activités grâce à la colonie de vacances.

La fondation vous remercie pour votre confiance et reste à vos côtés pour vous accompagner du début jusqu'au retour de vos enfants.

L'équipe du service vacances



Première colonie de vacances ? Soyez rassurés !



93%

de satisfaction
sur l'encadrement
en 2024



96%

de satisfaction sur
l'ambiance et les
copains des colos
en 2024



92%

des parents
souhaitent refaire
partir leurs enfants
avec la fondation
d'Aguesseau



Parce que la colo, on s'y fait des copains, on apprend de nouvelles choses, on s'y amuse tout en expérimentant de nouvelles activités. La colo, c'est l'apprentissage de la vie en collectivité. Les séjours sont répartis sur toute la France avec la possibilité d'avoir des nouvelles de votre enfant pendant le séjour. Votre enfant sera bien accompagné.

Les encadrants sont des professionnels diplômés qui sauront apporter réconfort et motivation.

LA CONFIANCE

- Un **service vacances disponible** pour vous conseiller sur le choix du séjour et de son programme.
- Des **hébergements sélectionnés et adaptés** à l'accueil des enfants en fonction de leur âge.
- Des projets pédagogiques à destination des enfants d'une même tranche d'âges.
- Des journées types adaptées au rythme des enfants et qui font parties de l'apprentissage.
- Des informations sur la prise en charge de votre enfant durant le séjour.
- Un service vacances en lien permanent avec les familles et les prestataires.
- Des prestataires fidélisés, rencontrés et réévalués chaque année.
- Des séjours contrôlés par le service vacances pour rencontrer les enfants et vérifier les conditions d'accueil.
- Des séjours qui bénéficient d'un agrément du ministère de tutelle et d'obligations relatives à la sécurité morale, physique et affective des enfants
- Un taux d'encadrement réglementé et un membre de l'équipe dédié au suivi sanitaire.

NOS OBJECTIFS

- Proposer des vacances dépaysantes, des moments différents qui vont permettre aux enfants de se découvrir, se retrouver autrement et de vivre des aventures.
- Découvrir des environnements naturels, culturels et humains différents.
- Des règles de vie en collectivité qui respectent chaque enfant.
- Favoriser l'expression de chacun et développer l'esprit de responsabilité.
- S'ouvrir davantage aux autres.
- Développer l'autonomie, la confiance en soi, l'estime de soi et l'épanouissement des enfants. La colo apprend à grandir !
- Des activités et des thématiques variées à découvrir ou pour se perfectionner.
- Stimuler la créativité et l'imaginaire.



LES SEJOURS

Âge	Titre du séjour	Page
SÉJOURS FRANCE		
4-13	Poney club de la Source	15
6-9	Ma première colo au château	16
6-12	Aventuriers du bord de mer	17
7-17	SEJ - Sport academy	18
SÉJOURS LINGUISTIQUES		
12-16	Les experts à Londres	20
12-17	Irlande County Mayo	21
12-17	Séjour à Liddington	22
14-17	Irlande des ados en famille	23
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE		24

Vacances du printemps

Zone A: Du samedi 19 avril au dimanche 4 mai 2025.

Zone B: Du samedi 5 avril au lundi 21 avril 2025;

Zone C et Corse : Du samedi 12 avril au dimanche 27 avril 2025.

PARTIR EN COLONIE DE VACANCES AVEC LA FONDATION D'AGUESSEAU



1

La recherche

Vous avez trouvé un séjour qui vous plaît ?



2

La demande

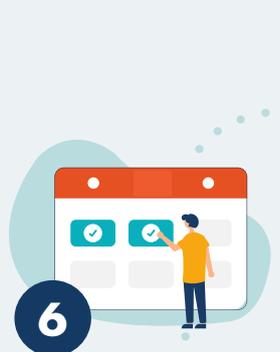
Envoyez-nous votre demande par e-mail ou courrier.



3

La vérification

Nous allons vérifier que votre dossier est complet et appliquer le tarif correspondant.



6

La réservation

Nous procédons ensuite à la réservation d'une place pour votre/ vos enfant(s) selon ses choix.



5

L'enregistrement

Votre dossier est enregistré dans l'attente de la confirmation du séjour (nombre de participants suffisant, nombre de places disponibles).



4

La réception

Vous recevez un accusé de réception par e-mail.



7

La validation

Entre le 3 et le 10 février, nous vous envoyons une proposition de séjour par courrier ou par e-mail.



Tout est conforme ?

Vous pouvez nous renvoyer le bon d'acceptation **sous 10 jours** comprenant le paiement global ou partiel.



Vous ne confirmez pas le séjour ?

Il est essentiel de nous renvoyer le bon **sous 10 jours** pour éviter les pénalités d'annulation.

C'est le grand départ !



9



8

Entre 2 et 3 semaines avant le départ, l'organisateur du séjour vous fait parvenir toutes les informations nécessaires (transports, convocation, trousseau...).



10

Pendant le séjour, la fondation sera en lien 7 jours/7 et 24h/24 avec l'organisateur en cas de difficulté.



11

Au retour, vous recevez un questionnaire qualité qui nous permettra de connaître votre avis et celui de vos jeunes aventuriers.

On recommence aux prochaines vacances ?

LE COIN DES PARENTS

SON CHOIX EST FAIT ?

COMMENT RÉSERVER SON SÉJOUR

La réservation

Pour réserver, vous devez adresser à la Fondation :

- Le bulletin d'admission (1 bulletin par enfant et par séjour), vous le trouverez directement sur notre site internet.
- La copie du dernier bulletin de salaire de l'agent de justice ou bulletin de pension retraite.
- La copie de l'**avis d'imposition de 2024 sur les revenus de 2023** du foyer fiscal où vit l'enfant.
- La copie du livret de famille si première inscription.

Vous pouvez nous envoyer votre dossier directement par e-mail à l'adresse


svj@fda-fr.org

ou par courrier à l'attention du


service vacances jeunes,
10 rue Pergolèse,
75782 Paris Cedex 16.

Il est inutile d'appeler pour vérifier que le dossier est bien arrivé. **S'il manque des pièces, vous serez contacté par e-mail ou téléphone.** En cas de dossier incomplet, l'inscription de vos enfants ne sera pas effective tant que les pièces manquantes n'auront pas été retournées dans les meilleurs délais.

Pour la même période, afin que votre enfant soit sûr de partir, **vous pouvez faire plusieurs choix** sur le même bulletin. Le premier choix reste toujours prioritaire.

En revanche, si vous souhaitez faire plusieurs demandes de séjours à des dates différentes, utilisez plusieurs bulletins.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

5 mars

date limite de réception des dossiers pour les vacances de printemps.

Le prix

- La participation de la famille est **déterminée en fonction du quotient familial** (voir calcul page 24).
- Le tarif comprend :
 - Le préacheminement au départ de la ville la plus proche de votre domicile proposée en brochure (sauf mention contraire).
 - L'hébergement.
 - Les repas.
 - L'équipe encadrante.
 - Toutes les activités notées dans le catalogue y compris le matériel utilisé pour chaque activité.
 - L'assurance.

Points à vérifier avant de nous envoyer votre demande :

- Le séjour choisi correspond à l'âge de votre enfant.
- **La ville de départ et d'arrivée choisie est la même à l'aller et au retour et correspond aux villes proposées sur la fiche de la brochure du séjour choisi.**
- Vos numéros de téléphone et adresses mail sont clairement indiqués pour faciliter nos échanges.

L'envoi du dossier dans les délais impartis ne garantit pas la disponibilité des places.





Le transport

La fondation vous propose des villes de préacheminement pour chaque séjour. Pour tous types de transport, l'accueil en gare/aéroport de destination est assuré par un animateur dès la descente du train ou de l'avion. L'enfant sera réceptionné et acheminé jusqu'au centre. Idem au retour.

Les billets de transport vous sont envoyés par courrier (billets électroniques) ou remis sur place au moment du départ.

Les villes de départ sont soumises à un minimum de 3 ou 4 participants. Par conséquent, en deçà, il est possible de vous demander de changer de ville. La ville de départ de votre choix ne peut cependant pas être modifiée après l'inscription de l'enfant (voir art. 13 des conditions générales).



Voyage en train

Votre enfant a moins de 14 ans : votre enfant est obligatoirement accompagné par un animateur lors du trajet jusqu'au centre. Idem au retour.

Votre enfant a 14 ans et plus : en fonction du nombre de participants, **votre enfant peut être amené à voyager seul** (sans accompagnant) sous la responsabilité de ses parents. En cas de changement de transport (transfert entre 2 gares ou entre la gare et l'aéroport), il vous appartient de contacter la fondation d'Aguesseau et le partenaire pour connaître les modalités d'encadrement et d'organisation d'acheminement de votre enfant.



Voyage en avion

Attention : une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité et au nom de l'enfant est **obligatoire** pour prendre l'avion même pour des vols intérieurs en France. Pour les séjours à l'étranger, une autorisation de sortie de territoire vous sera obligatoirement demandée (renseignez-vous auprès du partenaire).

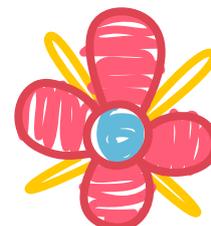
Votre enfant a moins de 12 ans : votre enfant voyage seul en UM (mineur non accompagné) et est pris en charge par le personnel de la compagnie aérienne jusqu'à l'atterrissage où il sera remis à un animateur. Au retour, même fonctionnement, votre enfant sera remis à la personne dont vous aurez communiqué le nom lors de la préparation du séjour avec présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

Votre enfant a 12 ans et plus : vous devez accompagner l'enfant dans toutes les démarches d'enregistrement des bagages et du vol jusqu'aux formalités administratives de police (présentation de la pièce d'identité). **Votre enfant voyage seul à bord de l'avion. À l'atterrissage, un animateur se chargera de le récupérer. Idem au retour.**



Voyage en autocar ou bus

Certains voyages s'effectuent en autocar dans le respect de la réglementation en vigueur. Les enfants sont pris en charge dès la montée dans l'autocar et jusqu'au retour.



COLO PRATIQUE

JE PRÉPARE MON SÉJOUR

En attendant les vacances, voici quelques conseils pratiques pour que tu puisses préparer ton séjour.

N'hésite pas à contacter directement les partenaires organisateurs en te connectant sur les blogs, les réseaux sociaux ou en discutant par mail pour leur poser toutes les questions qui te permettront de tout savoir de ton séjour.

MES PAPIERS

Si tu pars en Europe, n'oublie pas ta carte d'identité en cours de validité ou ton passeport personnel et pour les pays de l'union européenne, la carte européenne d'assurance maladie (plus d'infos sur www.ameli.fr).

Si tu prends l'avion, même pour un vol intérieur en France, tu auras également besoin d'une pièce d'identité à ton nom en cours de validité.

Dans tous les cas, renseigne-toi dès que possible pour obtenir ces documents et pour ne pas être pris de court en appelant nos partenaires dont tu trouveras les coordonnées sur la page de ton séjour ou sur notre site internet.

Pour les séjours à l'étranger, une autorisation de sortie de territoire vous sera obligatoirement demandée (renseignez-vous auprès du partenaire).

Si tu pars au Royaume Uni, l'ETA (autorisation de voyage électronique) est obligatoire pour s'y rendre. La voie la plus directe pour demander l'ETA consiste à télécharger l'application "UK ETA" sur Google Play ou l'App Store Apple ou sur le site GOV.UK.

MA SANTÉ

Si tu as des allergies, un traitement médical, un régime alimentaire particulier, ou un problème de santé, tu dois le préciser sur la fiche sanitaire à renvoyer au prestataire.

Si tu as un traitement médical pendant le séjour, tes parents devront avoir mis tes médicaments et l'ordonnance correspondant dans ta valise et prévenir l'animateur lors de ton départ. Sur place, un(e) assistant(e) sanitaire diplômé du PSC1 suivra quotidiennement ta bonne santé. Au moindre doute, un médecin sera consulté.

Il est primordial de signaler l'ensemble des problèmes de ta santé avant le départ, afin que le partenaire mette tout en œuvre pour t'accueillir dans les meilleures conditions possibles.



MA VALISE

Choisis des vêtements adaptés à ton séjour (simples, résistants voire même usagés) et évite les objets de valeur. Prends du linge en quantité suffisante pour tout le séjour. Il est fréquent que pour les séjours d'1 semaine, il n'y ait pas de lessive de faite. Si tu pars en séjour itinérant, opte pour un sac à dos sans oublier ton sac de couchage et des chaussures de marche. Enfin, si tu prends l'avion, tu as le droit à une valise qui ne doit pas dépasser 20 kg. Demande à tes parents de marquer tes vêtements et tes effets personnels avec ton nom et ton prénom afin de ne pas les perdre.

MON ARGENT DE POCHE

Glisse ton argent de poche, d'un montant raisonnable, dans une enveloppe avec ton nom et ton prénom. Si tu as moins de 12 ans, remets ton enveloppe au directeur ou à l'animateur responsable qui pourra ensuite t'aider dans la gestion de ton argent.

MON COURRIER

Écrire du courrier à ta famille reste un moment privilégié. Prépare des enveloppes timbrées avec le nom et les adresses de tes proches. Si tu as des difficultés pour lire et écrire, un animateur pourra t'aider. Tes parents pourront aussi t'écrire directement au centre de vacances. Ils suivront le bon déroulement de ton séjour par SMS, le blog de la colonie, la messagerie vocale ou encore les réseaux sociaux en utilisant les codes d'accès envoyés avant le départ par les partenaires organisateurs.

MON PORTABLE

Les téléphones portables sont utiles pour avoir des nouvelles de tes proches. Cependant, pour le bon déroulement de ton séjour et le respect de la vie en collectivité, tu devras apprendre à le gérer mais aussi l'oublier pendant les activités (tout comme les autres objets électroniques). Le directeur pourra également en réglementer l'utilisation.

Tout au long du séjour, tes objets électroniques restent sous ta responsabilité et en cas de perte, de vol ou de détérioration, tu ne seras pas remboursé.



JE M'ADAPTE À LA VIE EN COLLECTIVITÉ

DÉCOUVERTES ET RENCONTRES

Pendant ton séjour, tu rencontreras des personnes différentes de toi (de par leur origine, leur milieu ou leur culture) mais également un environnement inconnu : c'est la richesse des colos. Rester respectueux et tolérant te permettra de découvrir toutes ces nouveautés dans de bonnes conditions, de t'ouvrir aux autres et de t'enrichir personnellement.

BONNE AMBIANCE

L'équipe encadrante a pour objectif de faire passer un excellent séjour à tous les jeunes de la colo. Elle proposera donc des activités variées en rapport avec la dominante du séjour et veillera à ce que chacun participe dans les meilleures conditions possibles.

Pour cela, tu auras la possibilité de donner ton avis et d'écouter également celui des autres. Pour avoir de très bons souvenirs et garder contact avec les autres jeunes après le séjour, il faudra participer autant aux activités qu'à la vie quotidienne et cela dans la bonne humeur.



LES RÈGLES DE VIE

Des règles de vie seront établies par l'équipe encadrante et les jeunes de la colo. Elles sont importantes car elles permettent de fixer les bases de bonnes relations entre chacun.

Certaines règles ne sont pas négociables **et tu risques l'exclusion en cas de transgression :**

- La consommation de tabac (même si tes parents sont d'accord), d'alcool ainsi que la détention et l'usage de drogue est strictement interdite pendant le séjour.
- Le vol et la détérioration du matériel sont contraires à la bonne ambiance au sein du groupe.
- La violence physique ou verbale envers autrui.
- La mixité dans les chambres n'est pas autorisée.

Cette liste n'est pas exhaustive.

LES TEMPS LIBRES

Des temps libres à l'intérieur du centre sont prévus chaque jour, afin que tu puisses écrire ton courrier, écouter de la musique, lire, te reposer...

Les quartiers libres à l'extérieur du centre sont cadrés par l'équipe encadrante. Si tu as plus de 14 ans, tu pourras circuler librement dans un périmètre déterminé et dans les règles définies par l'équipe avec un point et une heure de rendez-vous précis.

LES SANCTIONS

Si ton comportement met en péril le séjour et/ou si tu ne respectes pas les règles de vie établies, tu seras sanctionné, **tu pourras même être renvoyé. Le coût occasionné par ton retour anticipé sera intégralement à la charge de ta famille.** En fonction de la nature des problèmes rencontrés, **il pourra même être décidé que tu ne puisses plus repartir avec la fondation ultérieurement.**

JE DONNE MON AVIS

LE QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

À ton retour, tu pourras répondre au questionnaire de satisfaction pour que tu puisses dire ce que tu as pensé de tes vacances, les activités que tu as appréciées ou non... Ton avis, c'est notre garantie pour améliorer nos services, t'offrir la meilleure qualité et le séjour dont tu rêves. Que ton avis soit positif ou négatif, il ne remettra pas en cause tes futures inscriptions aux colonies avec la fondation d'Aguesseau, alors n'hésite pas à t'exprimer ! Le questionnaire sera envoyé par e-mail aux parents.



MA JOURNÉE TYPE

EN COLO



C'est avant tout une journée riche en activités et en découvertes, le tout partagé entre tes nouveaux amis et une équipe d'animation prête à tout pour que ton séjour soit une réussite. Cette journée type est générale et varie en fonction de l'âge du jeune, du type de séjour, du lieu où se déroule le séjour et des activités pratiquées. **Et l'avantage... c'est que c'est ça qui rend chaque séjour unique !**

PLACE À L'AVENTURE !

7h30 - 9h30

➤ LEVER ET PETIT-DÉJEUNER

En fonction de l'âge et des activités pratiquées, l'heure du lever peut parfois être échelonnée afin de respecter le rythme de chaque jeune.

9h30 - 10h

➤ TOILETTE, PRÉPARATION DES AFFAIRES POUR LA MATINÉE OU LA JOURNÉE

Ce moment est propice au rangement des chambres, à la gestion du linge et surtout à se préparer pour être fin prêt pour démarrer les activités du matin.

10h - 12h

➤ ACTIVITÉS DU MATIN

Les activités se déroulent sur le centre ou à l'extérieur avec parfois un transport en minibus ou car en cas de besoin.

12h - 13h

➤ DÉJEUNER

Le repas est pris sur place (repas servi à table) ou à l'extérieur (pique-nique) selon le programme du séjour.

13h - 14h

➤ TEMPS CALME, DE DÉTENTE

Place au repos, temps idéal pour lire, dessiner, s'amuser (calmement évidemment).

14h - 17h

➤ ACTIVITÉS DE L'APRÈS-MIDI ET GOÛTER

Les activités se déroulent sur le centre ou à l'extérieur avec parfois un transport en minibus ou car en cas de besoin. L'incontournable goûter est pris vers 16h30.

17h - 19h

➤ TEMPS INDIVIDUEL ET DE DÉTENTE

C'est l'heure de la douche suivie de différentes activités informelles : téléphone, jeux, lecture, petits ateliers à la carte...

19h - 20h

➤ DÎNER

Le repas est pris sur place (repas servi à table) ou en bivouac selon le programme du séjour.

20h - 22h

➤ VEILLÉE

La veillée est organisée de manière collective ou par petits groupes par les animateurs. Sa durée varie et est adaptée en fonction de l'âge, de l'envie et de la fatigue de chacun.

21h30 - 23h

➤ AU LIT !

C'est l'étape du brossage de dents et du coucher. Ce dernier peut être échelonné tout comme le lever en fonction des centres de vacances pour s'adapter au rythme de nos jeunes vacanciers.

Les animateurs veillent à l'endormissement des jeunes en passant régulièrement dans les couloirs. Ils occupent des chambres à proximité de façon à être disponibles en cas de besoin à tout moment.



SÉJOURS ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Les enfants et adolescents mineurs présentant un handicap peuvent, si le degré de leur handicap le permet et sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique concernée, intégrer un séjour de ce catalogue. La fondation propose **2 formules** : une formule en intégration et une aide aux séjours spécialisés.

1 - LES SÉJOURS EN INTÉGRATION

POUR LES 4-17 ANS : **A PRÉCISER SUR LE FORMULAIRE**

Ces séjours ont pour vocation d'intégrer un enfant présentant un handicap sur **un séjour qui n'est pas spécialisé**. L'enfant sera encadré par l'équipe pédagogique au même titre que ces camarades de colonies. Toute inscription nécessite l'accord des responsables pédagogiques concernés dans le but de garantir le meilleur accueil possible à votre enfant. Au vu des informations que vous joindrez à votre demande d'inscription, ces responsables accepteront ou refuseront cette intégration. Lorsqu'ils l'acceptent, un projet d'intégration est élaboré par leur soin puis, en fin de séjour, un bilan d'intégration est réalisé et communiqué aux parents. **Ces séjours s'adressent à des enfants d'assez bonne autonomie quel que soit le handicap**. Néanmoins, en cas de handicap mental, ces centres, non spécialisés, n'accueillent pas les enfants ayant atteint leur puberté.

• Modalités d'inscription

Si vous estimez que le handicap de votre enfant ne contre-indique pas sa participation à l'un des séjours proposés à ce catalogue, il vous suffit de **retourner le formulaire de demande d'admission** en séjour accompagné des pièces suivantes :

1 - Courrier très détaillé et très précis renseignant sur la nature et le degré de handicap de votre enfant, précisant : s'il vit habituellement en institution ou dans votre foyer et s'il est scolarisé, détaillant les moments de la vie quotidienne où l'enfant a besoin d'une aide particulière et relatant enfin les éventuelles expériences de séjours antérieurs auxquels l'enfant aurait participé.

2 - Certificat médical établi par le médecin qui suit l'enfant, accompagné d'éventuelles recommandations, et stipulant que le handicap de l'enfant ne contre-indique pas un séjour en intégration.

Votre demande sera ensuite transmise à l'organisme en charge du séjour qui décidera avec le directeur pédagogique s'il est en mesure d'intégrer ou non votre enfant. Nous vous communiquerons directement cette information dès qu'elle aura été portée à notre connaissance.

• Délais d'inscription

Les procédures liées à ces séjours prolongent le délai de traitement du dossier. **Vous êtes invité à formuler votre demande au plus tard 10 semaines avant le début du séjour souhaité.**

2 - LES AIDES AUX SÉJOURS

SPÉCIALISÉS POUR LES 4-17 ANS
ET LES 18-20 ANS :

La fondation d'Aguesseau ne propose pas de séjours spécialisés mais une aide pour les vacances de votre enfant. Si celui-ci a besoin d'une structure d'accueil spécialisée ne recevant que des enfants à handicap, une subvention de 300 € par semaine complète effectuée pourra alors vous être versée par la fondation d'Aguesseau après examen du dossier. Ces séjours devront se dérouler uniquement pendant les vacances scolaires et être d'une durée minimale d'1 semaine. **Contrairement aux séjours en intégration, les aides aux séjours spécialisés concernent les jeunes jusqu'à 20 ans révolus afin d'adoucir cette période de transition vers l'âge adulte.**

• Qu'est-ce qu'un séjour spécialisé ?

Ces séjours n'accueillent que des enfants qui, eu égard à leur taux d'incapacité permanente, ouvrent droit à l'allocation d'éducation spéciale (AES). Si vous optez pour cette formule, voici quelques conseils pour guider votre choix.

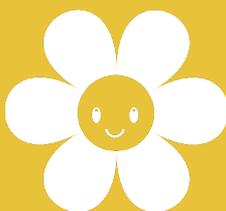
- **Jeunes de très bonne autonomie** : ces jeunes gèrent leur argent de poche, se repèrent dans l'espace, dans le temps, ont un comportement stabilisé. Ils ont besoin d'un intervenant en cas de difficultés importantes. L'accompagnement sera ponctuel. Ces jeunes savent se servir des moyens de communication.
- **Jeunes de bonne autonomie** : ces jeunes prennent correctement en charge leur vie quotidienne (toilette, habillement, repas). Ils ont besoin d'un accompagnement pour mettre en place leurs activités.
- **Jeunes d'autonomie moyenne** : ces jeunes peuvent, en général, prendre en charge leur vie quotidienne (toilette, habillement, repas). Ils seront accompagnés lors des activités.
- **Jeunes peu autonomes** : ces jeunes ont besoin d'être encadrés en quasi-permanence.

Le dossier

À l'issue de son séjour, vous pouvez adresser au service vacances de la fondation d'Aguesseau :

- Une attestation de présence.
- La facture acquittée du séjour.
- La photocopie de la carte d'invalidité de l'enfant.
- La copie d'un bulletin de salaire de l'agent " Justice ".
- La copie des pages du livret de famille.

LE SÉJOUR PETITS VOYAGEURS



Cette petite fleur se cache sur une page de notre brochure. Elle vous indique que **ce séjour est adapté aux plus petits** voyageurs de 4 et 5 ans! (Hébergements, chambres, salle à manger et activités). **Vous la retrouverez également dans notre catalogue été !**

- Espace de vie, locaux et mobilier adaptés à l'âge des enfants.
- Avis favorable de la PMI sur le centre d'hébergement.
- Rythme, activités et animations adaptés aux maternels.
- Encadrement spécifique des - 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants.



Pratique !

La fondation accepte les chèques vacances au format papier et dématérialisé.





LES SÉJOURS EN FRANCE



France

Bourgogne-Franche-Comté

Equitation

4-13 ans



PONEY CLUB DE LA SOURCE

Mes 1ers galops et mon 1er potager

Un séjour à la campagne où on s’amuse en faisant de l’équitation et des petits travaux du fermier.

Situation

En Bourgogne, à 2 heures de Paris dans un cadre de verdure, le Poney-Club de la Source est situé dans un petit village de l’Yonne.

Hébergement

Le Poney club de la Source accueille les enfants dans une grande maison bourguignonne insérée dans un superbe parc. Chambres et boxes de 4 à 7 lits avec sanitaires complets.

La cuisine est préparée sur place et les repas sont servis dans des salles à manger chaleureuses.

Activités

Mes premiers galops et activités équestres

80 poneys : Dartmoors, Shetlands, Haflingers.

2 heures à 2 h 30 d’équitation par jour pour tous niveaux : soins aux poneys, reprise en manèges et carrières, voltige, sulky, obstacle, randonnées équestres, cours d’hippologie, petits travaux de la ferme : vache, chèvres, cochon...

Mon premier potager

Mon 1er potager : réalisation des carrés de jardin, semis selon les saisons ; arrosage, paillage, réalisation de compost, cueillette ; entretien régulier du jardin ; étude de la faune du jardin ; comprendre les associations de plantes et des légumes ; récolte selon les saisons.

Autres activités

Ateliers pâte à papier, menuiserie, meunerie, cirque, jeux de bois, piscine couverte surveillée dans le parc, feux de camp, pique-nique, veillée cinéma, boum, spectacle...

Observation

Idéal pour des séjours fratries et premiers départs. Toutes les activités sont sur place. Groupe de niveau pour l’ équitation du débutant au confirmé.



8 jours

Zones C/B : 12/04 au 19/04
Zone C/A : 19/04 au 26/04



Poney club de la Source
6 rue des écoles
89400 Epineau les Voves



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies



120 enfants



- Carte nationale d’identité ou passeport personnel en cours de validité si avion.
- Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.

En car grand tourisme avec ceintures au départ de Paris et en train accompagné depuis :

Zone A : Lyon, Bordeaux.
Zone B : Rennes, Nancy, Lille, Marseille, Angers, Nantes.
Zone C : Paris, Toulouse. (3 enfants minimum).
Bien entendu, il vous est possible d’accompagner sur place votre enfant et de rencontrer l’équipe pédagogique



- 1 directeur (BAFD).
- 1 adjoint pédagogique.
- 1 assistant sanitaire diplômé,
- 1 animateur pour 6 enfants pour les – 6 ans
- 1 animateur pour 9 enfants pour les + 6 ans.
- Les séances d’équitation sont encadrées par un moniteur diplômé d’un brevet d’état.



Poneys des 4 Saisons

Tél.: 03 86 91 38 10

www.p-4-s.com

Participation	8 jours	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
		237	265	294	341	417	530	720	805



France

Bourgogne
Franche-Comté

Découverte

6-9 ans

MA PREMIERE COLO AU CHÂTEAU

Premiers pas en colo pour les enfants à partir de 6 ans

Le château de Brannay est le lieu idéal pour sa première colonie de vacances. Tout est sur place : une forêt privée, une mini-ferme, une grande prairie pour jouer, le potager, le théâtre de verdure ! Les enfants choisiront leur activité dominante et profiteront aussi de tous les espaces du domaine. Visio avant séjour organisé par le prestataire.

Situation et hébergement

Dans le département de l'Yonne, à 100 km de Paris et 15 km de Sens, le château de Brannay est situé en pleine nature à proximité du village de Brannay. Avec son parc clos en retrait d'une route peu fréquentée, il offre sécurité, espace et confort dans un cadre champêtre. Son bois et sa prairie permettent à tous de profiter des joies de la nature.

Le château peut accueillir 83 personnes en chambres aménagées de 2 à 7 lits avec lavabo, douche et W-C intégrés.

Le château dispose de quatre salles d'activités aménageables.

Tous nos repas sont préparés dans les cuisines du château dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. La restauration est traditionnelle, les repas servis à table le midi et le soir.

Activités dominantes avec choix à l'inscription

- **Anglais** Chaque jour, des ateliers ludiques d'anglais de 1h30 à 2h selon les âges, ainsi que des jeux, des chansons pour découvrir la langue anglaise dans une atmosphère dynamique. Des groupes d'âge sont mis en place (8 à 12 enfants par groupe) afin d'adapter les contenus d'apprentissage aux acquis des enfants.

- **Poney**, avec 3 séances de 1h30 de monte et découverte de l'animal et de la vie du centre équestre. L'activité a lieu au centre équestre de Vaugouret à 8km du centre.

- **Sciences et Nature** : 3 ateliers Sciences et 3 ateliers Nature de 2 heures avec un animateur spécialisé (observation des insectes, fabrication d'un nichoir, plantation au potager, land art, atelier volcan, atelier électricité ou atelier mathématique, jouets optiques, etc.)

Activités complémentaires

Les différents espaces du château sont ouverts aux enfants : la prairie pour faire des grands jeux, la forêt privée pour se promener, faire du vélo ou construire des cabanes, la mini-ferme pour ramasser les œufs, nourrir les poules ou caresser les ânes. On pourra aussi aller se promener dans la campagne et au joli petit village de Brannay.



6 jours

Zone B/C : 14/04 au 19/04

Zone C/A : 21/04 au 26/04



Château de Brannay

9 rue de l'ancienne gare

89150 Brannay



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Mode de transport : car grand tourisme depuis Paris.

Pré/post acheminements : avion en UM (enfants récupérés par les animateurs à l'arrivée à Paris) ou train accompagné si 3 enfants au départ d'une même ville.

Au départ de :

Zone A : Bordeaux, Dijon, Lyon.

Zone B : Le Mans, Lille, Marseille, Nantes, Nice, Strasbourg, Tours.

Zone C : Paris, Montpellier, Toulouse.

Possibilité d'emmener son enfant directement au centre de vacances



30 jeunes



- Fiche sanitaire de liaison obligatoire.
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire si avion.



- 1 directeur
- 1 équipe d'animateurs BAFA (1 animateur pour 6 jeunes environ)
- 1 assistant sanitaire
- 1 intervenant anglais
- 1 intervenant nature et sciences



Regards

01 46 38 80 60

www.asso-regards.org



	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	176	198	219	254	311	395	537	600

Ce séjour n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



France

Pays de la Loire

Multiactivités

6-12 ans

AVENTURIERS DU BORD DE MER

Longeville-sur-Mer

Séjour en pleine nature, idéal pour un premier départ en colo, la plage est accessible à pieds en quelques minutes par un sentier forestier.

Situation et hébergement

Situé entre la Tranche sur Mer et les Sables d'Olonne, au cœur d'une forêt domaniale et à 15 minutes à pied de la mer, le centre de vacances « La Touraine » dispose de 3 hectares de terrain arboré. Entièrement rénové en 2021, le centre est composé de 3 hébergements distincts : un bâtiment principal de 160 lits, un gîte de 11 places et un camp roulotte de 72 places. Nous serons hébergés dans le bâtiment principal. Il accueille les enfants dans des conditions très confortables. Les chambres de 4 lits sont majoritairement équipées de salle de bains. Le centre dispose de grandes salles d'activités, sans oublier une salle polyvalente entièrement équipée pour les boums et les spectacles de la colo. Le cuisinier sur place, confectionnera les repas avec des produits frais et locaux. Les repas seront servis à table dans l'un des 4 espaces de restauration ou dans le pavillon d'été en cas de journées bien ensoleillées.

Activités

• Char à voile – 2 séances

Sur la plage, à 15 minutes à pied du centre, tu découvriras une nouvelle sensation de glisse. Piloter, jouer avec le vent et les voiles, les longues bandes de sable sont idéales pour prendre de la vitesse et faire le plein d'émotions en toute sécurité.

• Centre aquatique – 1 séance

Une séance à la piscine pour se détendre et surtout s'amuser dans le bassin ludique de 370 m², toboggan géant et jeux d'eau du petit bassin et grand bassin, un moment ludique où tu pourras t'amuser avec tes copains.

• Accrobranche – 1 séance

Tu rêves de grimper en haut des arbres ? te suspendre aux lianes, descendre en rappel, passer les ponts de corde ou bien encore faire de la tyrolienne. Vient sautiller de branche en branche et profiter de ce moment 100% nature.

• Une journée et veillée à thème

Tes animateurs te proposeront une journée et une veillée à thème pleine de jeux et d'énigmes ou encore de défis sportifs ! La journée s'achèvera par un repas festif et une veillée spéciale. Cohésion et fous rires seront au rendez-vous.

• Activités complémentaires

Jeux de plage, construction de cabanes dans la forêt autour du centre, vélo sur la piste d'éducation routière du centre, grands jeux. Terrain multisports sur le centre.



7 jours

Zone B/C : 13/04 au 19/04

Zone C/A : 20/04 au 26/04



Centre Temps-Jeune La Touraine

970 rue des Bourbes

85 560 Longeville-sur-Mer



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

En train puis en car privé jusqu'au centre.

Pré/post acheminements de :

Zone A : Lyon, Bordeaux

Zone B : La Roche sur Yon, Nantes, Lille, Marseille

Zone C : Paris



160 jeunes



- Fiche sanitaire de liaison obligatoire.
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire si avion.



Temps jeunes

Tél. : 01 44 93 81 41

Tél. : 04 72 66 16 61

www.temps-jeunes.com



- 1 directeur BAFD
- 1 animateur titulaire du PSC1 (suivi sanitaire)
- 1 surveillant de baignade
- 1 adulte pour 8 enfants



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	7 jours	205	230	254	295	361	459	623	697

Ce séjour n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



France

Bourgogne Franche-Comté

Sport

7-17 ans

SEJ - SPORT ACADEMY À MACON

BASKET OU GYMNASTIQUE OU VOLLEY OU FOOTBALL OU MULTISPORTS

Situation et hébergement

Au cœur de la Bourgogne, à moins de deux heures de Paris, le Centre Omnisport de Mâcon (COM) accueille les jeunes sportifs en bord de Saône. Situé dans un immense parc arboré, à 10 minutes du centre-ville, les plus jeunes pourront pratiquer des activités sportives et éducatives en toute sécurité dans le Centre Omnisport de Mâcon. Sur place, de superbes installations sportives sont à disposition des campers : une halle des sports de 2000 m² avec 3 terrains de basket et un mur d'escalade. Et à proximité : 5 terrains en herbe pour la pratique du football ou du rugby, 2 salles de gymnastique et 1 salle de tennis de table... Chambres de 2 à 4, toutes équipées de douches et sanitaires. Les campers apprécieront la restauration en self-service avec menus spécial sportif préparés par les cuisiniers du centre.

Activités

5 séjours au choix à préciser sur votre demande

1 - BASKET 2 - GYMNASTIQUE 3 - FOOTBALL 4- MULTISPORTS (7-12 ans et 13-17 ans) 5 - VOLLEY (11-17 ans).

Un programme sportif de 30 heures par semaine adapté au niveau de chaque enfant et mené par des équipes d'encadrement professionnelles du sport.

Un véritable programme semi-personnalisé pour accompagner au mieux les ambitions de nos jeunes passionnés :

Ateliers techniques : exercices ciblés et spécifiques adaptés au niveau réel de l'enfant (selon les sports utilisation d'outils connectés, d'analyse vidéo et de matériel spécifique).

Ateliers tactiques et stratégie : exercices de stratégies personnelle et collective, analyse du jeu ou des performances attendues, brainstorming de groupe sur les stratégies à développer, notions d'esprit d'équipe.

Ateliers challenge : exercices d'analyse des performances, mise en place de mesures correctives pour optimiser sa progression, définitions d'objectifs à atteindre et développement du leadership.

Ateliers compétition : matchs en tournois ou épreuves à relever pour se confronter à soi-même et aux autres.

De nombreuses activités récréatives seront proposées durant les temps calmes et les veillées.

Les éco-gestes :

- Une sensibilisation aux éco-gestes est effectuée par nos équipes tout au long du séjour notamment à l'éco-citoyenneté et au tri sélectif.
- Favorisation du circuit court, producteur locaux et entreprises locales pour l'alimentation
- Transport en train pour se rendre sur les lieux de séjour.



7 jours
Zones B/C 13/04-19/04
Zones A/C 20/04-26/04



Centre Omnisport
389 Av Maréchal de Lattre de Tassigny
71000 Mâcon



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

- Train accompagné au départ de Paris, Lyon, Lille Bordeaux Rennes jusqu'à Mâcon puis car jusqu'au centre.
- Zone A : Lyon, Bordeaux
- Zone B : Rennes, Lille
- Zone C : Paris.



150 jeunes



- Fiche sanitaire de liaison obligatoire.
- Carte d'identité ou passeport en cours de validité obligatoire si avion.



Sport Elite Jeunes
01 45 48 70 70
05 65 76 55 33
www.sportselitejeunes.fr



- Nos équipes sont constituées d'animateurs diplômés appelés (BAFD, CAPES, Brevet d'État, BAFA).
- 1 directeur de camp.
- 1 adjoint assistant sanitaire.
- 1 animateur pour 6 à 8 enfants.



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	7 jours	257	288	318	370	452	575	780	873

Ce séjour n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



SÉJOURS LINGUISTIQUES



L'AVENTURE LINGUISTIQUE SANS MÉSAVENTURE

Le séjour linguistique rectifie les idées "toutes faites", développe la personnalité, aide à la maturation. L'étude de la langue apparaît comme l'accès naturel à la communication. Cette expérience nécessite l'adhésion du participant dont le départ ne saurait être imposé. Les séjours proposés offrent 2 modes d'hébergement : la résidence ou le collège qui reçoit en collectivité des jeunes parfois de diverses nationalités et l'accueil en famille. L'hébergement en famille peut inquiéter et ces informations ont pour objet de rassurer et d'apporter quelques conseils.

1 OU 2 FRANÇAIS PAR FAMILLE ?

Sauf indication contraire, votre enfant sera le seul français accueilli dans sa famille qu'il pourra parfois partager avec un autre jeune non francophone.

Cependant, dans le cas où le placement d'un seul français est la règle, si vous souhaitez que votre enfant partage sa famille avec un jeune français, stipulez-le sur votre demande d'inscription.



CRITÈRES DE CHOIX

- Toute famille choisie l'est en fonction de sa valeur morale, de son niveau culturel, du confort et de l'hygiène du foyer. **Le niveau social, l'origine ethnique ou l'environnement religieux ne font pas partie des critères de sélection.** Ce qui compte, c'est le désir de recevoir et la qualité de l'accueil. Nous demandons aux familles de considérer votre enfant comme l'un des leurs : confort, attention, nourriture, sorties éventuelles, lavage du linge... et aux participants de faire l'effort de s'intégrer : respecter les personnes et leurs habitudes, être ouverts aux contacts...
- Les familles ne sont pas tenues d'assurer des sorties ou activités les week-ends. Elles font partager leur quotidien sans pour autant devoir le modifier.
- Les familles peuvent accueillir un autre jeune de nationalité différente.
- Elles peuvent être des couples ou des femmes seules avec ou sans enfant (*la présence d'enfants ne peut être garantie et n'est pas un gage de succès*).
- **Leur adresse est communiquée environ 5 jours avant le départ** : vous pouvez contacter cette famille avant le séjour si vous le souhaitez.

CONSEILS

- Votre enfant partagera la vie de sa famille 1 ou 2 semaines. À son arrivée, un petit cadeau, même modeste, sera apprécié.
 - Vous pouvez contacter votre enfant durant le séjour mais évitez de l'appeler trop souvent.
 - **Les familles se sentent moralement responsables de vos enfants et peuvent refuser une autorisation de sortie si elles le jugent nécessaire à la sécurité de l'enfant, même si le refus doit aller à l'encontre des vœux formulés par les parents.** Nous conseillons d'ailleurs vivement aux jeunes de passer leur temps libre en famille plutôt qu'avec leurs camarades français. Cependant, les participants de 17 ans pourront, sauf exception, sortir jusqu'à 23h ; les plus de 14 ans jusqu'à 22h et les moins de 14 ans, jusqu'à 21h sous réserve d'autorisation écrite de leurs parents qui en assument ainsi l'entière responsabilité.
- Enfin, incitez vos enfants en cas de problème avéré, à en parler sans tarder avec un responsable du séjour et informez-nous.**

LIEUX ET DATES DES SÉJOURS

Les lieux mentionnés sont les villes principales où se déroulent la plupart des activités. Les familles peuvent résider dans les environs et les dates de séjour peuvent varier d'une journée ou plus (*voir article 10 des CGV*).

ARGENT DE POCHE

Sauf précision contraire, nos forfaits sont "tout compris". L'argent de poche permet de faire face aux petites dépenses personnelles, repas lors du voyage, transports urbains... Le montant est à l'appréciation de chacun. Une somme de 30 à 50 € par semaine est suffisante.

PAPIERS D'IDENTITÉ

- Munir le jeune de sa carte d'identité ou d'un **passport à son nom en cours de validité** en fonction des conditions d'entrée imposées par le pays (ex. Royaume-Uni).
- Une autorisation de sortie du territoire obligatoire et une copie du livret de famille + copie de la pièce d'identité du parent signataire.

Si l'absence de ces pièces interdisait la sortie du territoire, les frais entraînés seraient à la charge des parents.

Une autorisation de voyage électronique (ETA) est obligatoire pour se rendre au Royaume Uni. La voie la plus directe pour demander l'ETA consiste à télécharger l'application "UK ETA" sur Google Play ou l'App Store Apple ou sur le site GOV.UK.

ASSURANCES

Les séjours incluent :

- Une assurance responsabilité civile, en complément ou à défaut d'assurance du participant.
- Une assurance assistance rapatriement couvrant les frais de maladie, l'hospitalisation à l'étranger et le rapatriement.

Si vous préférez utiliser votre propre assurance rapatriement, faites-en sorte que votre enfant ait toujours sur lui le nom de la compagnie d'assurance, le numéro de sociétaire ainsi qu'un numéro d'urgence joignable 24h/24 depuis l'étranger.

Tout litige doit, au final, être réglé entre la compagnie d'assurances et le souscripteur. La Fondation et les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un litige concernant une des assurances souscrites.



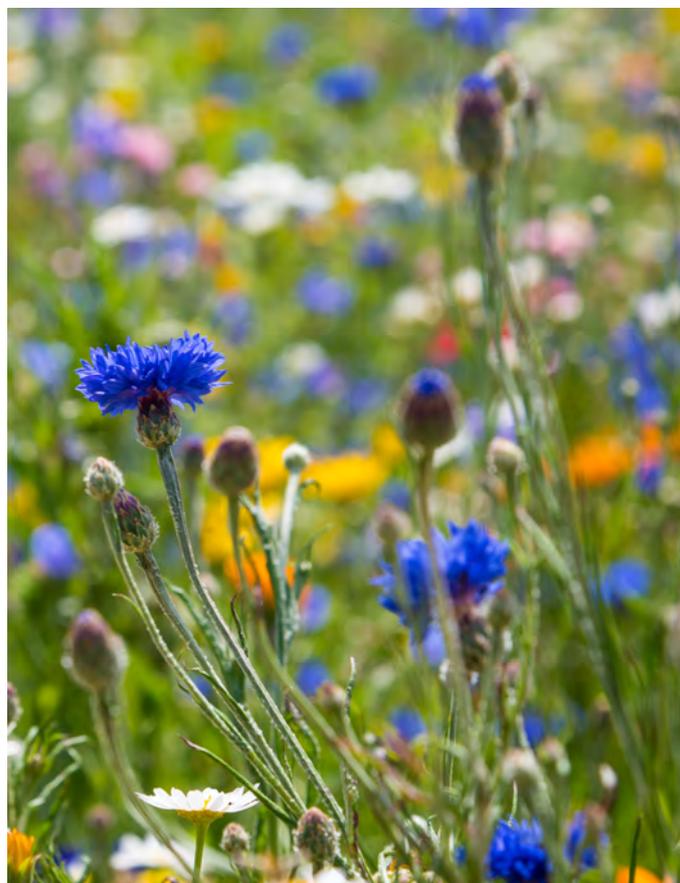
SÉCURITÉ SOCIALE

Les jeunes en partance pour le Royaume-Uni, l'Irlande, l'Espagne et l'Allemagne devront se munir avant le départ de la carte européenne d'assurance maladie, que leur délivrera leur centre de Sécurité Sociale (*plus d'infos sur www.ameli.fr, prévoir un délai d'obtention*).

PROBLÈMES DISCIPLINAIRES ET DE COMPORTEMENT

Nous nous réservons le droit d'interrompre le séjour d'un jeune pour les motifs décrits dans les conditions générales. Les frais de retour et d'accompagnement sont alors à la charge des parents et aucun remboursement partiel du séjour ne sera effectué.

Pour toute demande de séjour en famille, il faut impérativement remplir la fiche complémentaire d'identification, téléchargeable sur notre site : www.fda-fr.org





 Etranger

 Angleterre

 Linguistique

 12-16 ans

LES EXPERTS À LONDRES

A Berkshire

Situation et hébergement

Le Berkshire Collège, d'architecture typiquement britannique, est implanté au cœur du campus de Burchetts Green. Il s'étend sur 160 hectares de verdure et se situe à environ 1 heure de Londres.

Les jeunes sont hébergés dans des chambres de 1 à 5 lits, avec sanitaires à proximité. Le campus dispose de salles de cours et d'activités, d'une salle de détente, d'un terrain multisport, d'un gymnase...

Esprit du séjour

L'anglais en fil rouge pendant les cours et les activités thématiques.

Les activités

Cours d'anglais

12h d'anglais par groupes de niveau, incluant test de langue et bilan final. Enseignants accrédités British Council.

Les Experts à Londres

A l'occasion de 2 demi-journées, tu visiteras Londres sur les traces de Jack l'Éventreur et plongeras dans l'univers de Sherlock Holmes. Tu commenceras par arpenter les rues de Whitechapel, quartier de l'East End londonien, afin de découvrir la ville tout en retraçant le parcours meurtrier d'un des criminels les plus célèbres au monde. Puis tu découvriras la fameuse maison de Baker Street du célèbre détective de fiction et visiteras le Sherlock Holmes Museum qui raconte son histoire.

Sur les 2 autres demi-journées, tu participeras à des enquêtes au sein du collège, telles que « Murder at Midwinter Lodge » où « Who killed Dr Armore ».

Excursion : 1 journée à Londres avec croisière sur la Tamise et session shopping.

Veillées

Proposées tous les soirs : talent show, disco, tournois sportifs, movie night...



7 jours

Zone C/B : 13/04 au 19/04

Zone C/A : 20/04 au 26/04



Seules les villes de départ de votre zone de vacances scolaires peuvent être choisies

Eurostar de Paris jusqu'à Londres, puis transfert en car jusqu'au centre.

Acheminement en train ou avion depuis :

Zone A : Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lyon,

Zone B : Brest, Lille, Marseille, Metz, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Rennes, Strasbourg.

Zone C : Montpellier, Toulouse, Paris

Modalités des acheminements non accompagnés : billet envoyé, jeune réceptionné.



Berkshire College Hall Place

Burchetts Green Road
SL6 6QR Maidenhead, Berkshire
Angleterre



200 jeunes



• **Passeport personnel en cours de validité obligatoire.**

• **ETA (autorisation de voyager au Royaume Uni) obligatoire. (à la charge des parents)**

• Fiche sanitaire obligatoire à transmettre au prestataire.

• Carte européenne d'assurance maladie.

• Autorisation parentale de sortie de territoire avec copie du livret de famille des parents à transmettre au prestataire.



Double encadrement école de langues et Action Séjours



Action Séjours

01 45 30 91 91

www.action-sejours.com



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	7 jours	390	437	484	562	687	874	1 187	1 327

Ce séjour n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



 Etranger

 Irlande

 Linguistique

 12-17 ans

IRLANDE - COUNTY MAYO

En résidence

Un séjour qui offre aux jeunes l'occasion idéale pour pratiquer l'anglais et profiter d'une semaine de vacances dynamique et dépayssante aux portes du Connemara.

Situation et hébergement

Les jeunes seront hébergés à la Saint Patrick's Academy, un ancien internat, qui dispose de chambres de 4/5 lits avec salles de bain, de 4 salles de classe, d'une grande salle d'activités, d'une salle de jeux (billard, ping-pong) et de terrains de sports extérieurs. Les repas sont préparés sur place, et servis à table dans la salle à manger de l'école.

Simon et son équipe dirigent le centre et seront présents durant tout le séjour pour offrir aux jeunes un vrai bain linguistique.

Le lieu de séjour

Situé entre Westport et Castlebar, dans le comté du Mayo à l'ouest de l'Irlande, St Patrick's Academy est un petit collège irlandais en plein cœur de la nature : au pied d'un lac, au centre de grands espaces verts et aux portes du Connemara. **Visio avant séjour organisé par le prestataire.**

Les cours d'anglais

Ils regroupent 12 à 15 jeunes de niveau semblable. Dispensés le matin du lundi au vendredi durant 3h (15h pour la semaine) par des enseignants irlandais diplômés pour enseigner leur langue maternelle aux jeunes étrangers, ils sont axés sur l'oral et interdisent l'utilisation du français : approfondissement des bases grammaticales et pratique de l'anglais courant par des jeux de rôles, débats, mises en situation de la vie quotidienne.

Activités sportives et culturelles

Elles ont lieu chaque après-midi :

- **Activités irlandaises** : initiation aux sports irlandais (football gaélique ou hurling), découverte de la musique et des danses irlandaises, initiation à la Tin-Whistle (petite flûte irlandaise). Ces activités sont menés par des intervenants irlandais en anglais.
- **Activités sportives de détente** : sports nautiques (si le temps le permet), rando vélo, sports collectifs, piscine.
- **Excursions** : les jeunes visiteront la jolie ville de Westport et une randonnée au Mont Saint-Patrick sera organisée.
- **Veillées et projets d'animation** : l'équipe d'animation proposera chaque soir une veillée, en anglais ou en français, et des projets d'animation tout au long du séjour afin que les jeunes aient également une vie de groupe riche et dynamique.



(Modifiables à + ou - 48 h)

8 jours

Zone B/C : 12/04 au 19/04

Zone C/A : 19/04 au 26/04



Saint Patrick's Academy
ISLANDEADY
CASTELBAR
County Mayo



- Vol régulier Paris-Dublin, puis car.
- Pré-acheminements en train seul à partir de 14 ans, ou avion (les jeunes voyagent seuls et sont réceptionnés à leur arrivée à Paris) depuis Zone A : Bordeaux, Dijon, Lyon. Zone B : Le Mans, Lille, Marseille, Nantes, Nice, Strasbourg, Tours. Zone C : Montpellier, Toulouse. Zone Corse : Bastia.

Le train est toujours privilégié pour des raisons de réduction de l'empreinte carbone des voyages.

- Avion UM ou train accompagné pour les moins de 14 ans.



40 jeunes



- Carte d'identité ou passeport individuel valide obligatoire.
- Carte européenne d'assurance maladie (délivrée par la Sécurité Sociale).
- Test préalable à la pratique des activités nautiques.
- Autorisation de sortie de territoire obligatoire avec copie de la pièce d'identité et du livret de famille des parents.
- Fiche sanitaire obligatoire.



- Équipe pédagogique bilingue
- Professeurs irlandais
- Coordinateur irlandais et responsable local
- Intervenants irlandais "Sports"



Regards

01 46 38 80 60

www.asso-regards.org



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	8 jours	408	457	506	587	718	913	1 239	1 386

Ce séjour n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



 Etranger

 Angleterre

 Linguistique

 12-17 ans

SEJOUR A LIDDINGTON

Situé dans la petite ville de Liddington, le centre est un ancien hôtel équipé d'infrastructures modernes sur plus de 150 hectares de terrain, permettant à nos jeunes de s'épanouir dans un contexte de qualité.

Hébergement

Les jeunes participants sont hébergés en pension complète, en chambres de 4 à 6 lits. Le centre se compose de plusieurs bâtiments et de pavillons d'habitation confortables, de salles d'activités et de nombreux terrains de sport et de jeux.

Principales découvertes et activités

12 cours de 60 minutes par classe de 12 à 15 élèves.

- Un test de niveau est effectué le 1er jour de cours afin de constituer des groupes de niveaux homogènes.
- Les cours sont dispensés par des enseignants diplômés (distincts de l'équipe d'encadrement).
- Un rapport de stage est envoyé sous forme de diplôme à chaque participant à l'issue du séjour.
- Chaque après-midi, les jeunes participent en anglais à des activités multisports, ludiques et culturelles au choix dans le programme proposé : escalade, tir à l'arc, grands jeux, ateliers manuels, sports d'équipe... Ces activités sont encadrées par l'équipe d'animation française.
- Chaque soir, une veillée à thème est organisée : jeux, spectacles, vidéos, soirées dansantes...
- Une excursion d'une journée et une d'une demi-journée sont prévues au cours du séjour (exemples : Londres, Bath, Oxford...).



(Modifiables à + ou - 48 h)

7 jours

Zone B/C : 13/04 au 19/04

Zone A/C : 20/04 au 26/04

Date limite conseillée d'envoi de la demande : 3 mars 2025



- Eurostar au départ/retour de Paris. Transferts gare/hébergement en bus privé.
- Préacheminements possibles depuis plusieurs villes suivantes :
 - Zone A : Bordeaux, Lyon, Poitiers.
 - Zone B : Aix en Provence, Lille, Lorraine TGV, Nantes, Rennes, Mulhouse.
 - Zone C : Paris, Toulouse



Cap Monde

01 30 82 15 00

www.capmonde.fr



LIDDINGTON

Foxhill, Swindon,
Witshire, SN4 0DZ



36 jeunes



- **Passeport en cours de validité obligatoire.**
- Autorisation de sortie de territoire, devenue obligatoire avec la photocopie du livret de famille des parents et copie de la pièce d'identité du parent signataire.
- Carte européenne d'assurance-maladie (délivrée par la sécurité sociale).
- ETA(Electronic Travel **Autorisation électronique de voyage obligatoire, formalité et coût à la charge des parents).**
- Fiche sanitaire obligatoire



- 1 directeur de séjour
- 1 assistante sanitaire
- Animateurs.



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	7 jours	334	374	414	481	588	748	1 015	1 136

Ce séjour n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



 **Etranger**

 **Irlande**

 **Linguistique**

 **14-17 ans**

IRLANDE DES ADOS

en famille

Une expérience linguistique grâce à une immersion en famille, et des cours d'anglais pour renforcer ses acquis et sa pratique orale ! Ballina, située dans l'Ouest de l'Irlande, dans le dépayçant Comte de Mayo, accueille nos groupes depuis 30 ans. **Visio avant séjour organisé par le prestataire.**

Hébergement en famille

Un bon séjour linguistique tient beaucoup à la qualité de l'accueil. Sélectionnées avec soin par Niamh, notre responsable locale, les familles résident à proximité des lieux de cours et des activités (pas de transport en commun à emprunter : on vient à l'école à pied ou la famille accompagne le jeune en voiture si elle vit à l'extérieur de la ville) et sont proches les unes des autres ce qui favorise un environnement sécurisant. Les familles font partager leur quotidien dans une atmosphère chaleureuse.

Les dimanches et les soirées passés en famille sont autant d'occasions de tisser des liens privilégiés et de pratiquer son anglais orale.

Chaque jeune a le choix entre le placement unique (seul francophone dans sa famille) et le placement double (2 francophones).

Le lieu de séjour

Les jeunes séjourneront à Ballina, la deuxième plus grande ville du Comté de Mayo après Castlebar. Ville à taille humaine de 10000 habitants, les jeunes y trouveront vite leurs repères et s'adapteront rapidement à leur nouvelle vie irlandaise. La mer est à proximité, et les beaux paysages de l'Ouest irlandais offriront un vrai dépaysement aux jeunes.

Les cours d'anglais

Ils regroupent 12 à 15 jeunes de niveau semblable. Dispensés le matin du lundi au vendredi sur 3h par des enseignants irlandais diplômés pour enseigner leur langue maternelle aux jeunes étrangers, ils sont axés sur l'oral et interdisent l'utilisation du français : approfondissement des bases grammaticales et pratique l'anglais courant par des jeux de rôles, débats et mises en situation de la vie quotidienne, pour aider à la pratique de l'anglais dans les familles.

Activités sportives et culturelles

Elles ont lieu chaque après-midi jusqu'à 17h00/17h30, avant le retour en famille :

- **Activités irlandaises** : initiation aux sports irlandais (football gaélique ou hurling), découverte de la musique et des danses irlandaises, initiation à la Tin-Whistle (petite flûte irlandaise). Ces activités sont menées par des intervenants irlandais en anglais
- **Activités sportives possibles** : sports nautiques (si le temps le permet), rando vélo, sports collectifs, piscine.
- **Excursions** : les jeunes pourront découvrir l'entrée du Connemara : le Mont Saint-Patrick, Westport, et le beau lac de Doo Lough.
- **Veillée de groupe** : une soirée sera organisée dans la semaine pour une sortie de groupe (cinéma ou bowling)



(Modifiables à + ou - 48 h)

8 jours

Zone B/C : 12/04 au 19/04

Zone C/A : 19/04 au 26/04

Date limite conseillée d'envoi de la demande : 3 mars 2025.



BALLINA County Mayo



30 jeunes français



- Vol régulier Paris-Dublin, puis car.
- Pré-acheminements en train seul à partir de 14 ans, ou avion (les jeunes voyagent seuls et sont réceptionnés à leur arrivée à Paris) depuis Zone A : Bordeaux, Dijon, Lyon. Zone B : Le Mans, Lille, Marseille, Nantes, Nice, Strasbourg, Tours. Zone C : Montpellier, Toulouse. Zone Corse : Bastia.

Le train est toujours privilégié pour des raisons de réduction de l'empreinte carbone des voyages.

- Avion UM ou train accompagné pour les moins de 14 ans.



- Carte identité ou Passeport personnel valide obligatoire.
- Carte européenne d'assurance maladie (délivrée par la Sécurité Sociale).
- Test préalable à la pratique des activités nautiques.
- Autorisation de sortie de territoire obligatoire avec copie de la pièce d'identité et du livret de famille des parents.
- Fiche sanitaire obligatoire.



- Équipe pédagogique bilingue
- Professeurs irlandais
- Coordinateur irlandais et responsable local
- Intervenants irlandais "Sports"



Regards

01 46 38 80 60

www.asso-regards.org



		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8
Participation	8 jours	386	432	479	556	679	865	1 174	1 313

Ce séjour n'ouvre pas droit à la réduction de 70€ pour voyage hors groupe.



COMMENT CALCULER VOTRE TARIF ?



Calculer votre quotient familial

Ce quotient s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence **2023** par le nombre de parts



Calcul du nombre de parts

(Contribuables mariés ou vivant maritalement, célibataires, divorcés ou veufs)



Déterminer votre tarif

À l'aide du tableau ci-contre

ÉTAPE 1 :

► CALCULER VOTRE QUOTIENT FAMILIAL

Ce quotient s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence **2023** figurant sur l'avis d'imposition **2024** du foyer fiscal de l'enfant par le nombre de parts indiquées ci-dessous.

En cas de cohabitation maritale, il est fait masse des revenus fiscaux de référence et les parts sont recalculées comme pour un couple marié.

CALCUL DU NOMBRE DE PARTS

*(Contribuables mariés ou vivant maritalement, célibataires, divorcés ou veufs)

GARDE	EXCLUSIVE*	ALTERNÉE
1 enfant à charge	2,5 parts	2,25 parts
2 enfants à charge	3 parts	2,5 parts
3 enfants à charge	4 parts	3 parts
4 enfants à charge	5 parts	3,5 parts
5 enfants à charge	6 parts	4 parts
6 enfants à charge	7 parts	4,5 parts

Dans le cas où un parent élève seul son enfant, la case T de l'avis d'imposition doit impérativement apparaître sur l'avis d'imposition.

ÉTAPE 2 :

► DÉTERMINER VOTRE TARIF

Vous avez calculé votre quotient ? Le tableau ci-dessous vous indique votre tarif :

TARIF 1	< 7 084 €
TARIF 2	7 085 € à 8 871 €
TARIF 3	8 872 € à 11 109 €
TARIF 4	11 110 € à 13 912 €
TARIF 5	13 913 € à 17 422 €
TARIF 6	17 423 € à 21 818 €
TARIF 7	21 819 € à 27 324 €
TARIF 8	> 27 324 €

Vous avez un doute ?

Ne vous inquiétez pas, votre tarif sera recalculé par le service vacances lors de l'instruction de votre dossier.

CONDITIONS GÉNÉRALES SÉJOURS JEUNES PRINTEMPS 2025

1 CONDITIONS D'ADMISSION

Les séjours enfants et adolescents sont ouverts :

- aux enfants âgés de 4 à 17 ans révolus
- aux enfants dont l'un des parents est rémunéré à titre principal par le ministère de la Justice.
- aux enfants d'agents Justice retraités, décédés, en disponibilité sauf pour convenances personnelles. (Exemple : convenance de droit pour élever un enfant de moins de 12 ans.)
- aux enfants sans filiation avec un agent Justice mais partageant le foyer d'un agent Justice et fiscalement rattachés à ce foyer.
- aux enfants d'agents de l'APIJ, ENM, ENAP, CE/CNDA, AGRASC, du Conseil Constitutionnel et de la légion d'honneur.

2 COMMENT FORMULER VOTRE DEMANDE ?

Aucune inscription n'est enregistrée par téléphone.

Une demande d'inscription doit être établie par écrit pour chacun des enfants participant à un séjour.

La demande d'inscription est à formuler sur l'imprimé « Demande d'admission d'un enfant en séjour jeunes de 4 à 17 ans » téléchargeable sur le site internet www.fda-fr.org.

Pour être valable, la demande doit être signée. En l'absence de signature,

la demande est retournée sans être enregistrée.

La demande accompagnée de l'ensemble des justificatifs demandés doit être adressée par courrier ou e-mail.

Justificatifs à joindre à la demande d'admission

1. Photocopie d'un bulletin de salaire récent (moins de 3 mois) ou titre de pension de l'agent Justice.
2. Photocopie de l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) du foyer fiscal de l'enfant, mentionnant le revenu fiscal de référence (formulaire 1533K ou 1534) et le nombre de parts sauf si vous précisez être au tarif 8.
 - 2 a. Vie maritale : si les revenus du foyer font l'objet d'impositions séparées, photocopie de chacun des 2 avis d'imposition 2024
 - 2 b. Parents isolés : les personnes vivant seules bénéficient d'une demi-part supplémentaire **uniquement si la lettre T figure sur l'avis d'imposition** dans la case « cas particuliers ».
3. Photocopie des pages du Livret de Famille précisant la filiation de l'enfant s'il s'agit d'une première inscription.
4. Enfants en situation de handicap (séjour en intégration) : **informations et pièces médicales relatives au handicap et à l'autonomie de l'enfant** (voir page 10).

Ces pièces sont indispensables.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et pourra vous être retourné.

Toute modification de situation familiale ou professionnelle susceptible de faire évoluer la participation financière demandée (naissance, perte d'emploi, travail à temps partiel, disponibilité, mariage, divorce, séparation), **doit être signalée par écrit et justifiée par tout document permettant de reconstituer les revenus du foyer de l'année 2024 et le nombre de parts fiscales.**

Un éventuel recalcul de participation ne pourra être étudié que si l'intégralité des éléments est transmise avant le début du séjour de l'enfant. **Aucun recalcul ne sera fait pendant ou à posteriori du séjour.**

Nota : aucune inscription n'est acceptée si des frais sont dus sur un séjour antérieur (y compris les frais médicaux, les frais d'annulation ou frais de dossier).

3 QUAND FORMULER VOTRE DEMANDE ?

La demande doit être envoyée dès que possible pour pouvoir disposer d'un maximum de choix et bénéficier d'un échelonnement de paiement en deux ou trois fois dès la proposition. Au-delà de certaines dates, aucune facilité de paiement ne peut être accordée.

En outre, pour certains voyages, notamment les séjours à l'étranger et les séjours linguistiques, des dates limites d'envois sont indiquées et au-delà desquelles les places réservées ne sont plus disponibles. Ces dispositions particulières sont mentionnées à la page du séjour. Il est fortement conseillé de les respecter.

En dehors de ces dispositions particulières, il convient d'adresser la demande en respectant le calendrier ci-dessous :

Date limite d'inscription des séjours

(ou par défaut, la date limite déjà précisée dans la page du séjour)

Séjours		Date de fin des inscriptions
PRINTEMPS	Zone A	5 mars 2025
	Zone B	
	Zone C	

Attention : les dates limites sont données à titre indicatif pour tenir compte des délais administratifs et des contraintes de transport. Elles ne garantissent pas qu'à la date indiquée, des places seront encore disponibles.

4 OÙ ADRESSER VOTRE DEMANDE ?



Fondation d'Aguesseau
Service Vacances
10, rue Pergolèse
75782 Paris Cedex 16



svj@fda-fr.org

5 TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

Les demandes sont traitées selon les critères de priorité suivants, classés par ordre croissant :

- 1) Enfant n'ayant pas bénéficié d'un séjour antérieur.
- 2) Enfant refusé sur sa dernière demande pour un même type de séjour.
- 3) Enfant refusé sur son premier choix pour un même type de séjour.
- 4) Familles à revenus modestes.

Les demandes sont ensuite traitées dans l'ordre d'arrivée, en fonction et dans les limites des places que la fondation d'Aguesseau a pré-réservées.

Attention : Le quota des places dont dispose la fondation d'Aguesseau sur chaque séjour peut être atteint bien avant la date de fin des inscriptions. Par conséquent, la disponibilité des places n'est pas garantie en cas de nombreuses demandes pour le même séjour. Le nombre de dossiers est limité au montant de la subvention allouée au dispositif vacances.

CONDITIONS GENERALES SEJOURS JEUNES PRINTEMPS 2025

6 CONFIRMATION D'INSCRIPTION

En cas d'acceptation de la demande d'admission par la fondation d'Aguesseau, une proposition de séjour valant contrat est établie et adressée à l'agent au moins 6 semaines avant le début du séjour.

L'agent dispose d'un délai de **10 jours maximum pour accepter ou non la proposition de séjour.**

L'acceptation se fait en retournant le « bon pour acceptation » signé et accompagné d'au moins l'acompte.

Après l'acceptation, tout désistement ultérieur doit être notifié par courrier recommandé AR, par fax ou par mail avec preuve du rapport d'émission. Les pénalités prévues aux conditions d'annulation sont applicables en fonction de la date de réception du courrier (date effective de l'annulation) par rapport à la date du début du séjour et le type de séjour comme indiqué dans l'article 15.

Dans le cas où l'agent ne souhaite pas donner suite à la proposition de séjour, l'agent doit retourner impérativement le « bon d'acceptation ou non confirmation » sous 10 jours en cochant la case dédiée.

A défaut des pénalités peuvent être appliquées (voir art. 15).

7 COMMENT EST CALCULÉE VOTRE PARTICIPATION

Les frais de séjour sont calculés selon un quotient familial comprenant 8 tranches. Ce quotient s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence 2023 figurant sur l'avis d'imposition 2024 du foyer fiscal de l'enfant par le nombre de parts indiquées au tableau ci-dessous. En cas de cohabitation maritale, il est fait masse des revenus fiscaux de référence et les parts sont recalculées comme pour un couple marié.

Calcul du nombre de parts

(Contribuables mariés ou vivant maritalement, célibataires, pacsés divorcés ou veufs)

Nombre d'enfant à charge	Nombre de part en garde exclusive	Nombre de part en garde alternée
1	2,5	2,25
2	3	2,5
3	4	3
4	5	3,5
5	6	4
6	7	4,5

* La 1/2 part supplémentaire accordée aux parents isolés est déjà incluse dans le barème. La part des enfants en garde alternée est prise en compte par moitié.

Les enfants handicapés titulaires d'une carte d'invalidité ouvrent droit à une 1/2 part supplémentaire (article L.241-3 du code action sociale et famille) comme mentionné sur l'avis d'imposition.

Quotient familial annuel en €

1	< 7 084 €
2	7 085 € à 8 871 €
3	8 872 € à 11 109 €
4	11 110 € à 13 912 €
5	13 913 € à 17 422 €
6	17 423 € à 21 818 €
7	21 819 € à 27 324 €
8	> 27 324 €

Les tarifs sont établis déduction faite de la subvention réglementaire pour les séjours d'enfants en centres de vacances ou en séjours linguistiques. Cette subvention interministérielle est versée directement à la fondation d'Aguesseau par l'administration. **Les familles bénéficiaires ne peuvent donc prétendre à un second versement de cette prestation d'action sociale.**

8 CE QUE COMPREND VOTRE PARTICIPATION

Sauf indication contraire à la page du séjour, votre participation inclut :

- la pension complète
- le voyage aller-retour à partir de la ville de prise en charge
- les assurances (hors assurance annulation)
- l'ensemble des activités s'y rapportant.

Attention : en cas de perte du billet (train ou avion) par le jeune, le surcoût lié au rachat de billet sera refacturé à la famille.

9 MODIFICATION DU CONTENU DU SÉJOUR

Si pour une raison de force majeure d'ordre sanitaire, météorologique, climatique, géopolitique ou de sécurité, l'une des prestations constituant un élément substantiel du séjour ne pouvait être effectuée, une ou des prestations de substitution seraient proposées ou non sans que **la participation aux frais de séjour s'en trouve modifiée et sans ouvrir droit à des indemnités.**

10 MODIFICATION DES DATES ET DE LA DURÉE DES SÉJOURS

Sauf précisions particulières, les dates et la durée des séjours peuvent parfois varier de + ou - 24h selon la ville de départ et le mode de transport employé. Pour les séjours « Etranger » et les séjours « Linguistiques » nécessitant un acheminement aérien, des variations de dates de plus ou moins 48 h sont aussi possibles pouvant atteindre jusqu'à 72 h dans certains cas extrêmes.

11 DÉDUCTION FORFAITAIRE

Pour les séjours en France uniquement et **dont la durée est supérieure à 8 jours**. Les familles assurant elles-mêmes le voyage de leurs enfants jusqu'au lieu de séjour à l'aller et au retour bénéficient (sauf indication contraire mentionnée au descriptif du séjour) d'une déduction forfaitaire de 70 € par participant **sous réserve de l'avoir indiqué lors de la demande initiale ou d'avoir avisé le service vacances au plus tard 5 semaines avant le départ**. Cette déduction s'applique également lors de 2 séjours consécutifs pour le même enfant et sur le même séjour (sans A/R au bout du 1er séjour).

12 RÈGLEMENT DE VOTRE PARTICIPATION

La participation est exigible à réception de la proposition de séjour valant contrat selon les modalités suivantes (un seul choix possible) :

Envoi sous 10 jours du coupon-réponse confirmant l'inscription (voir article 6), accompagné :

- Soit d'un acompte de 20% et le solde à verser un mois avant le départ.
- Soit de la totalité de la participation (encaissement à réception).

- Soit d'un paiement échelonné si la date de réception de la proposition de séjour valant contrat le permet. Dans ce cas, la participation peut être réglée en 2 ou 3 versements égaux en adressant 2 ou 3 chèques sans les postdater. Le premier est encaissé dès réception et les suivants sont échelonnés mensuellement. La date d'encaissement du dernier chèque ne peut être postérieure à la date du début du séjour.

Inscriptions effectuées 30 jours avant le début du séjour :

Elles sont désormais impossibles. En tout état de cause si cela devait se produire à titre exceptionnel, le règlement intégral serait demandé au moment de la demande.

Moyens de paiement acceptés et modalités :

- Chèques bancaires** : libellés à l'ordre de Fondation d'Aguesseau - Maison des Enfants.
- Chèques-vacances** : ils sont acceptés en règlement du séjour (hors acompte) à la condition impérative qu'ils soient en votre possession avant la date d'exigibilité du solde (soit 1 mois avant le départ).

- Pour les **chèques vacances dématérialisés (connect)**, nous vous invitons à contacter le service comptabilité vacances au 01 44 77 98 57/64.

CONDITIONS GÉNÉRALES SÉJOURS JEUNES PRINTEMPS 2025

- **Chèques vacances papier** : l'organisme Exela, qui vous adresse vos chèques vacances à l'issue de votre épargne, aura besoin d'un délai de traitement de 6 semaines minimum entre le dernier prélèvement et la réception des chèques (c'est pourquoi, nous vous conseillons de terminer votre épargne en tenant compte de cette contrainte). Par sécurité il est vivement conseillé de les adresser en recommandé avec AR. La fondation ne peut être tenue responsable pour un envoi postal non recommandé, la traçabilité de l'envoi n'étant pas possible. La partie supérieure des chèques ne doit pas être détachée et le nom du bénéficiaire : « fondation d'Aguesseau » est à porter sur tous les chèques sans les agraffer.
En cas d'annulation après règlement en chèque-vacances, le remboursement éventuel s'effectue sous forme d'avoir.

f. **Virement** : sur le compte de la fondation d'Aguesseau - Maison des Enfants. (RIB indiqué sur la proposition de séjour).

g. **Carte bancaire** : le paiement par carte bancaire est possible par téléphone auprès du service comptabilité tous les matins de 9h à 11h.

h. **Aides aux temps libres C. A. F.** : Elles ne peuvent être acceptées qu'en règlement du solde du séjour. Elles devront être transmises au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Les agents doivent préalablement d'assurer d'une réelle prise en charge par leur caisse.

i. **Espèces et Participations de Comités d'Entreprise** : contacter le service comptabilité de la fondation par téléphone au 01 44 77 98 57/64.

j. **CESU : les chèques emplois service universel ne sont pas acceptés comme mode de règlement par la fondation.**

13 PRÉ OU POST-ACHEMINEMENTS DE PROVINCE

Pour plus d'information, reportez-vous à la page «Le coin des parents», rubrique « Le transport ». Ils s'effectuent en train, en avion, en bus et rarement en minibus. Les acheminements en avion ne sont pas accompagnés et les jeunes sont réceptionnés à leur arrivée. Les acheminements en train concernant les enfants de moins de 14 ans sont toujours accompagnés mais nécessitent un effectif minimum variable selon les séjours. **Les acheminements en train concernant les enfants de plus de 14 ans ne sont pas toujours accompagnés. Dans ce cas, les participants voyagent seuls sous la responsabilité de leurs parents et sont réceptionnés à leur descente du train. La prise en charge d'un jeune dans un train faisant un arrêt de quelques minutes dans une gare est strictement interdit à l'aller comme au retour.**

Attention : un minimum de 4 participants par ville d'acheminement est exigé sauf mention contraire sur la page du séjour. En cas de moins de 4 inscrits, il vous sera proposé de changer de ville de départ ou de séjour.

La ville d'acheminement choisie doit correspondre à une ville notée sur la page du séjour sélectionné. De plus, la ville est forcément la même à l'aller comme au retour. Il ne pourra pas être demandé une ville différente pour l'aller et le retour pour des questions d'organisation et de coût. La ville de départ ne pourra pas être modifiée après inscription.

14 MODIFICATIONS DE VOYAGE

Elles ne sont étudiées que si elles sont formulées par écrit au plus tard 5 semaines avant le départ. Elles peuvent donner lieu à supplément même si celles-ci ne modifient pas le billet de transport prévu et ne fait que raccourcir le trajet initial.

Attention : toute modification de dates, de thème ou de séjour est considérée comme une annulation de la demande initiale avec application du barème des frais d'annulation (voir article 15).

15 ANNULATION ET PÉNALITÉS

Toute annulation doit être notifiée par téléphone puis confirmée par courrier recommandé AR ou par e-mail avec preuve du rapport d'émission à la fondation. Toute annulation concernant un séjour confirmé par la fondation et pour lequel la proposition de séjour a été acceptée (ou un premier versement effectué) retenue de frais d'annulation, à minima les frais de dossiers.

30 € de frais de dossier sont dus pour chaque annulation concernant un séjour confirmé.

Pour les séjours à l'étranger y compris les séjours linguistiques et les séjours DROM comportant un transport aérien au départ de Paris :

- **Moins de 45 jours** : une pénalité de 50% de la participation est due incluant les frais de dossier.
- **Moins de 21 jours** : une pénalité de 75% de la participation est due incluant les frais de dossier.
- **Moins de 10 jours dont non-présentation le jour du départ** : une pénalité de 100% de la participation est due (frais de dossier inclus).

Pour les autres séjours :

- **Moins de 30 jours** : une pénalité de 50% de la participation est due (frais de dossier inclus).
- **Moins de 10 jours dont non-présentation le jour du départ** : une pénalité de 100% de la participation est due (frais de dossier inclus).

Les éventuelles remises de frais sont décidées en commission sur la base de certificats conformes qui doivent être fournis dans un délai de 15 jours maximum après l'annulation. Les éventuels remboursements ne peuvent intervenir qu'après décision de la commission. Dans tous les cas, 30 € de frais de dossiers sont facturés.

Seuls les cas de force majeure peuvent être pris en compte tels que : décès (grand-parent), accident ou maladie grave nécessitant une hospitalisation et concernant l'un des deux parents, l'un de leurs enfants, maladie infantile contagieuse (varicelle, rougeole, oreillon...) médicalement constatée, convocation à un examen, mutation professionnelle (du garant justice), à condition de bien avoir adressé à la fondation les justificatifs correspondants dans les délais impartis (15 jours maximum après l'annulation).

Annulation du fait de l'organisateur : les séjours présentés dans cette brochure peuvent être annulés à l'initiative de l'organisateur faute d'un nombre de participants minimum atteint même après envoi de votre proposition (ce nombre peut varier d'un séjour à un autre). Il vous sera alors proposé de faire un autre choix de séjour ou de dates.

Si pour une raison de force majeure d'ordre sanitaire, météorologique, climatique, géopolitique ou de sécurité, le séjour venait à être annulé, il vous sera alors proposé de faire un autre choix de séjour ou de dates en fonction des disponibilités de la fondation.

16 INTERRUPTION DE SÉJOUR

- Toute interruption de séjour pour raison médicale sérieuse ou pour raison familiale grave dûment justifiée peut donner lieu à remboursement partiel.
- Un séjour écourté pour convenance personnelle ou pour un problème lié au comportement n'ouvre droit à aucun remboursement.

17 ASSURANCES

Chaque prestataire souscrit une assurance responsabilité civile et rapatriement en cas de maladie ou accident grave. Sur demande écrite, il peut fournir aux parents une attestation précisant le nom de la compagnie, le numéro du contrat et les garanties souscrites. Tout litige doit, au final, être réglé entre la compagnie d'assurance et le souscripteur. La Fondation d'Aguesseau et les organisateurs ne peuvent être tenus responsables d'un litige concernant une des assurances souscrites.

CONDITIONS GÉNÉRALES SÉJOURS JEUNES PRINTEMPS 2025

18 FRAIS MÉDICAUX ET SANTÉ

Pendant le séjour, la fondation d'Aguesseau est systématiquement informée de tout incident et à ce titre, peut recevoir des informations à caractère médical, ce qui lui permet d'assurer le suivi de l'enfant dans les meilleures conditions possibles.

Les frais médicaux engagés au cours du séjour sont à la charge des parents qui s'en acquittent au retour de l'enfant au prestataire du séjour. A réception du règlement, les pièces justificatives leur sont retournées pour remboursement par leur caisse de Sécurité Sociale et leur Mutuelle. En cas

d'accident, le reliquat éventuel leur est versé par l'assurance du prestataire sur présentation des justificatifs de Sécurité Sociale et de Mutuelle.

19 RAPATRIEMENT SANITAIRE

Tous les séjours bénéficient d'une assurance assistance-rapatriement incluse dans la participation et aucun frais ne sera facturé à la famille en cas de rapatriement pour un accident ou une maladie inopinée.

Cependant, les états antérieurs et leurs conséquences ou récidives ne sont pas assurés. Tout problème grave de santé préexistant au séjour et pour lequel existerait un risque, même mineur, de récurrence devra être signalé à l'inscription ou dès qu'il se produit, et être accompagné d'un certificat médical du médecin spécialiste qui suit l'enfant ne contre-indiquant pas sa participation au séjour. Il est donc indispensable de remplir avec grand soin et retourner la fiche sanitaire envoyée par le prestataire organisateur du séjour avant le début du séjour.

En l'absence de ce certificat, tout rapatriement serait à la charge intégrale de la famille. Enfin, les traitements des maladies chroniques, psychiques, psychothérapies y compris toute forme de dépressions consécutives à un état préexistant ne sont pas couverts.

20 RAPATRIEMENT DISCIPLINAIRE

En cas de vol, acte de vandalisme, violence, fugue, pratique de l'auto-stop, usage de drogue, d'alcool, de tabac sur les séjours non-fumeurs, d'indiscipline répétée, de mise en danger de soi ou d'autrui, de problèmes d'ordre psychologique, (angoisses, anorexie, scarification, hallucination, etc.) ou d'un état de santé incompatible avec la poursuite du séjour ou nécessitant un traitement médical non signalé à l'assistant sanitaire, les prestataires peuvent prononcer le renvoi d'un participant avec l'accord de la fondation d'Aguesseau, après avoir informé les parents et mis en place les modalités de retour et d'accompagnement éventuel. Cette décision, prise soit à titre de sanction soit pour garantir le bon déroulement du séjour pour les autres membres du groupe, s'impose à la famille. **Les frais occasionnés par ce retour sont à la charge de la famille et la partie du séjour non effectuée n'est pas remboursée. Certains comportements peuvent entraîner une exclusion sans droit de réinscription ultérieure.**

21 CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE-MALADIE

Tous les jeunes en partance pour les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (y compris les Baléares et les Canaries), Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (y compris Madère et les Açores), République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède doivent se munir de la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) à demander au centre de Sécurité Sociale compétent (www.ameli.fr), au moins deux semaines auparavant.

22 PAPIERS D'IDENTITE

- Pour les séjours se déroulant en métropole et nécessitant un acheminement avion, le participant doit obligatoirement être muni de sa Carte Nationale d'Identité en cours de validité (durée de validité : 15 ans) ou d'un Passeport.
- Pour les séjours hors de France se déroulant en Europe, le participant doit se munir soit de sa Carte Nationale d'Identité en cours de validité, soit d'un passeport à son nom en cours de validité (durée de validité : 5 ans), ainsi que d'une autorisation de sortie de territoire en cours de validité.

Si l'absence de ces pièces interdisait la sortie du territoire ou empêchait l'acheminement par avion ou par train même en France (accès aux modes de transport), le séjour serait dû dans sa totalité et ne pourrait donner lieu à aucun remboursement.

Les participants de nationalité étrangère doivent obligatoirement se renseigner auprès de leur consulat ou de l'ambassade du pays de destination afin de se procurer les documents nécessaires au franchissement des frontières.

23 TÉLÉPHONE MOBILE ET MATÉRIELS NUMÉRIQUES

La possession de téléphones mobiles, ou matériels électroniques est déconseillée. Pour ne pas perturber les activités, ni gêner la pédagogie, ils peuvent être conservés en sécurité et remis aux jeunes lors des temps

libres. Les prestataires et la fondation d'Aguesseau ne sauraient être tenus responsables, d'une perte ou d'un vol, d'une utilisation excessive ou de tout problème lié à ces matériels (téléphone, MP4, console de jeux, caméra, GO Pro @...), appareils photos compris.



COMMENT NOUS CONTACTER ?

POUR LE SUIVI DE VOTRE DEMANDE DE SÉJOUR,
s'adresser à l'équipe du service VACANCES :

☎ 01 44 77 98 59

☎ 01 44 77 98 70

☎ 01 44 77 98 60

✉ svj@fda-fr.org

Compte tenu du très grand nombre de dossiers traités,
préférez l'utilisation du mail pour nous poser vos questions.

CORRESPONDANCE :

Fondation d'Aguesseau

Service VACANCES

10, rue Pergolèse

75782 Paris Cedex 16

COMMUNICATION :

☎ 01 44 77 98 75

✉ communication@fda-fr.org